



VILLE
de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)

N° 01_01_2024_050

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	28
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	00
Abstention	00
NPPV	00

OBJET :

Redevance d'occupation du
domaine public
Commerces place Robert
Schuman

Année 2023 & 2024

Certifié exécutoire

Publié sur le site Internet
www.montbonnot.fr et inséré
au registre des délibérations de
la commune de Montbonnot-
Saint-Martin le :

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le

ID : 038-213802499-20240924-01_01_2024_050-DE

République Française
Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble
Canton de Meylan



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre

le 24 septembre

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 17 septembre 2024

Présents : M. Dominique BONNET, Maire - Mmes Caroline HALLE, Laurence LE BARRILLEC, Marie-Béatrice MATHIEU – MM. Roger BOIS, Gilles FARRUGIA, Jean-François CLAPPAZ Adjoint(e)s. Mmes Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Marie-France CARRE, Catherine FAVAND, Nadine HEILLIETTE, Flavie PARENDEL, Anne-Marie SPALANZANI, Nathalie THIBAULT – MM. Jean-Franck BARONI, Laurent COQUET, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Michel PINERI, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Mme Christine CARBONE (pouvoir à Véronique BRULEBOIS-VIOTTO), Mme Virginie SONJON (pouvoir à Gilles FARRUGIA) - M. Patrick DESCHARRIERES (pouvoir à Jean-François CLAPPAZ) - M. Claude BAUSSAND (pouvoir à Dominique BONNET), M. Alexis ISAAC (pouvoir à Jean-Franck BARONI), M. Stéphane MOUNIER (pouvoir à Nadine HELLIETTE), M. Xavier VIGNON (pouvoir à Roger BOIS).

Absent excusé : M. Jean-Baptiste PERIN

Madame Marie-Béatrice MATHIEU est nommée secrétaire.

Le rapporteur, Jean-François CLAPPAZ, adjoint à l'Economie et aux Finances, rappelle au conseil municipal que plusieurs commerçants occupent un emplacement sur le domaine public pour exercer tout ou partie de leur activité (terrasses commerciales, food-truck...) et qu'ils doivent s'acquitter d'une redevance annuelle.

Il rappelle qu'en date du 16 avril 2024, un incendie a ravagé l'immeuble situé place Robert Schuman. Au rez-de-chaussée de cet immeuble sont installés plusieurs commerces dont certains utilisaient le domaine public pour leur terrasse. A ce jour leur activité est arrêtée et ne peuvent plus exercer et ceci pour une durée non déterminée.

Afin de les soutenir face aux conséquences économiques il est proposé au conseil municipal d'appliquer une redevance symbolique d'un montant d'1€ pour l'année 2023 et 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération.

Le secrétaire de séance,
Marie-Béatrice MATHIEU



M. Mathieu

Fait à Montbonnot Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Dominique BONNET

D. Bonnet